Section 0. Avis d’Appel d’Offres

**Avis d’Appel d’Offres – Cas sans pré qualification**

**Avis d’Appel d’Offres National**

**AAON N° 001/CNAM /CPMPSS /13**

1. La Caisse Nationale d’Assurance Maladie, dans le cadre de la décentralisation de ses services pour plus de rapprochement auprès de ses assurés, lance un appel d’offres en un seul lot pour **la construction d’une agence dans la commune de TEYARETT à Nouakchott sur son budget** **propre.**
2. Les travaux objet de cet appel d’offres devront être exécutés dans un délai de six (06) mois et se composent de :

**La construction d’une agence à TEYARETT**

1. Les soumissionnaires intéressés peuvent examiner le DAO ou consulter sur le site Internet du CNAM (www.CNAM.mr) à titre d’informations générales et/ou obtenir des informations supplémentaires pendant les jours ouvrables (de 09h à 16h, tous les jours) au niveau du conseiller juridique de la CNAM (CNAM –Tevragh Zeina sis à l’ilot NOT 260), Mauritanie, Tél : **22114918 / 22478385** .ou par courriel à moctarfall.m@cnam.mr ou bien abdoulay.l@cnam.mr et sur le site internet de la CNAM

 . Le dossier d'appel d'offres, en version authentique cachetée, pourra être acheté par les candidats à partir de la date de publication du présent Avis d’Appel d’Offres à l’adresse mentionnée ci-dessus et moyennant paiement d'un montant, non remboursable de Trente mille Ouguiyas (30.000 UM), au Trésor public exclusivement.

1. Sont admis à concourir, conformément aux dispositions précisées dans le dossier d'Appel d'offres, toutes les entreprises nationales ou étrangères, en particulier celles installées dans la sous région, spécialisées dans le domaine de la construction des bâtiments publics possédant un personnel expérimenté en la matière, répondant aux critères de qualification spécifiés dans le DPAO à l'exclusion de celles dont les travaux en cours avec la CNAM accusent un retard de plus de six mois.
2. Les soumissionnaires doivent**,** joindre à leur offre les copies des attestations en règle et en conformité par rapport à la législation nationale et une attestation originale de visite des lieux, délivrée par le département CNAM concerné.
3. Les offres devront être valides pour une période de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission, valide pour 120 jours.
4. La garantie de soumission doit être égale à 700.000 UM.
5. Toute offre qui n’est pas accompagnée d’une garantie de soumission sera rejetée ;
6. Les offres doivent être remises à l’adresse ci-dessous indiquée :

« Commission de Passation des Marchés Publics des Secteurs Sociaux (CPMPSS) ;

1er étage Immeuble Mouna, Avenue Moctar Ould Daddah, Nouakchott-Mauritanie, où elles seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des candidats présents ou de leurs représentants à l’adresse indiquée ci-dessus dans la salle de réunion au plus tard le 21/08/2013 à 12 H TU

1. Une visite du site sera organisée par la CNAM une semaine après publication de l’avis d’appel d’offres à partir de la Direction de la CNAM (Départ 10h GMT). Les frais afférents à cette visite sont pris en charge par les soumissionnaires. La visite groupée n’est pas obligatoire.
2. Le délai d’exécution est de six (06) mois.
3. Les informations complémentaires peuvent être demandées par écrit à l'adresse suivante :

CNAM, Nouakchott- Mauritanie

Tél. : (222) 45 24 31 98 - Fax: (222) : 45 24 32 05

Email : CNAM@CNAM.mr

 La passation du marché sera effectuée suivant la procédure de l’Appel d’Offres Ouvert à tous les candidats éligibles telle que définie dans la Loi N°2010-044 du 22 Juillet 2010 Portant Code des Marchés Publics.

**Le Directeur Général**

Abdel Aziz Ould DAHI

|  |
| --- |
|   |